



Plus jamais ça !

Les personnes âgées ou handicapées ne peuvent pas se rendre à la Mairie.
Pas de place réservée, pas d'accès à la Mairie pour les démarches administratives ou pour répondre aux invitations du Maire

⇒ **Les exclus (Handicapés et Personnes âgées)**

- ◆ Aménagement de places de stationnement et d'accès à des lieux publics (rampes d'accès - trottoirs) – Activités et animations spécifiques – Favoriser le recrutement des personnes handicapées à la municipalité.
- ◆ Logement en adéquation avec le handicap
- ◆ Aide, orientation et soutien aux démarches administratives.
- ◆ Inciter à la création de structures ou associations de transport particulier.

⇒ **Social**

- ◆ Structures ou associations d'aide et de soutiens.
- ◆ Aide et orientation pour la recherche d'emploi ou la création d'entreprise.
- ◆ Cours du soir (au bourg et dans les Foyer Ruraux)
- ◆ Préparation des couples pour réussir leur mariage
- ◆ Préparation des publics à la vie en collectivité avant d'accéder aux HLM
- ◆ Soutien aux familles en difficulté (de manière générale)